



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS + SUISSE

CONSEIL GÉNÉRAL

Rapport de la commission EEE 2024

Membres de la Commission

Nom	Prénom	Fonction
Benitez	José	Président
Dessimoz	Emilie	Rapporteur
Antonin	Bertrand	Membre
Berthoud	Joël	Membre
Gyger	Daniel	Membre
Papilloud	Guillaume	Membre
Solliard	Sandra	Membre
Fragnière	Dominique	Bureau du CG

Tableau des présences

Nom	Prénom	05.02.2024	10.06.2024	11.07.2024	03.09.2024	19.09.2024	02.10.2024
Benitez	José	X	x	x	x	x	x
Dessimoz	Emilie	X	x	x	x	x	excusée
Antonin	Bertrand	excusé	absent	absent	absent	absent	absent
Gyger	Daniel	x	x	x	x	x	excusé
Papilloud	Guillaume	excusé	x	x	x	x	x
Berthoud	Joël	X	x	x	x	x	x
Solliard	Sandra	0	X	X	x	x	x
Fragnières	Dominique	x	excusé	excusé	excusé	excusé	excusé

Table des matières

1. Introduction

2. Séance avec le conseiller communal Régis Evequoz

- a. Projets réalisés ou en cours de réalisation
- b. Projets futurs
- c. Projets en cours de discussion

3. Séance avec le conseiller communal Philippe Germanier

- a. Projet de la Morge
- b. Règlement et directives énergie

4. Séance avec le conseiller communal Dany Jollien

- a. Service forestier
- b. PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
- c. Liste des autres projets du dicastère Infrastructures et Equipments

5. Visite des bâtiments des Travaux Publics aux Pinèdes

- a. Domaines techniques
- b. Questions

6. Conclusions

1. Introduction

Tout au long de l'année 2024, la Commission Énergie, Édilité et Environnement (EEE) s'est donnée pour mission de rencontrer les conseillers communaux en charge des problématiques liées à l'énergie, l'environnement et l'édilité, ainsi que les chefs de service concernés. Ces rencontres visaient à obtenir des présentations sur les projets en cours et à venir pour chaque dicastère.

La commission a ainsi rencontré Régis Evéquoz, David Bovard (directeur technique) et Fathen Urso (Directrice des services des constructions) le 5 février 2024, puis Philippe Germanier, David Bovard et Yvon Berthouzo (chef de projet) le 10 juin 2024, et enfin Dany Jollien, David Bovard et Yann Thiessoz le 9 septembre 2024.

En outre, la commission a été sollicitée pour examiner une première version du Règlement énergétique communal, intitulé "Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables", ainsi que ses directives associées, visant à encourager l'économie d'énergie. Ce règlement et ces directives seront soumis à la commission de règlement, et sera informée des remarques et questions émises à leur sujet. Ce rapport inclut quelques remarques générales concernant ces documents.

Par ailleurs, la commission a eu l'opportunité de visiter les locaux des Pinèdes, où elle a pu poser diverses questions sur ce projet spécifique. Cette visite a permis d'obtenir des réponses aux préoccupations soulevées et de mieux comprendre les aspects techniques et budgétaires liés aux travaux réalisés.

2. Séance avec le conseiller communal Régis Evequoz

Lors de cette séance, la commission EEE a bénéficié d'une présentation des différents projets en cours et à venir par les services techniques de la commune. Le compte rendu de cette rencontre a été présenté en séance plénière le 26 mars 2024. Un résumé de cette présentation est inclus dans ce rapport.

a. Projets réalisés ou en cours de réalisation

Halle des Travaux Publics les Pinèdes : Le suivi des travaux est effectué par le Bureau Rudaz. Le planning initial a subi un retard de quelques mois. Les locaux sont actuellement utilisés.

Nurserie crèche : Les travaux ont commencé et le planning prévoit une entrée en fonction en août 2025. Le service génération est sollicité pour les choix des matériaux et surtout des couleurs.

Place du Village de Premploz : L'aménagement de l'espace public de Premploz prévoit un couvert qui se situe au cœur du village. Il tient compte du tissu bâti existant. L'objectif de cette réalisation est de végétaliser la place, aménager un point de rencontre et de diminuer les places de parc. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Degré vert Architecture du paysage.



Figure 1 : Projections du projet de la place du village de Premploz

b. Projets futur

- Plusieurs bâtiments scolaires nécessitent des travaux de rénovation (l'ancien bâtiment de Châteauneuf date de 1964 et le bâtiment de Premploz date de 1974). Les budgets des différents travaux sont prévus dans la planification financière des prochaines années.
- Réaffectation de la salle de gym de St-Séverin en projet pour éventuellement créer une salle communale. Le but est de proposer une salle pour les réunions familiales et pour des petits événements publics.
- Installation d'un nouveau système de chauffage pour la crypte et la salle de gym de St-Séverin. Le projet prévoit d'installer une chaudière à bois déchiqueté. Ce type de bois peut être fourni par le triage forestier communal.

c. Projets en cours de discussion

- Réaménagement de l'ancienne école d'Erde. L'état-major des pompiers a ses bureaux au rez-de-chaussée de ce bâtiment. Actuellement il y a deux propriétaires : la société des hommes et la commune. La société des hommes ne veut pas vendre car leur contrat de vente stipule l'obligation de vendre au prix d'achat, soit 25'000 CHF. Une discussion est cependant en cours pour l'éventuelle acquisition d'une partie de la cour d'école par des propriétaires voisins.
- Projet de parc sportif régional en cours de réflexion. Des analyses des besoins de la région et des normes à respecter sont à prévoir. Les présidents et chefs des services des différentes communes impliquées sont sur le projet.

3. Séance avec le conseiller communal Philippe Germanier

À la demande de la Commission EEE, une réunion a été programmée avec Philippe Germanier (conseiller communal), David Bovard (directeur technique), et Yvon Berthouzoz (chef de projet) pour présenter l'avancement du projet Morge et rencontrer le délégué à l'énergie (Lionel Odermatt). Cette séance s'est tenue le 10 juin 2024 à la Maison de commune.

a. Projet de la Morge

Pour rappel, selon les bases légales, le projet de la Morge prévoit de sécuriser les secteurs de la gravière au pont CFF d'une crue Q100 et le secteur du canal Sion-Riddes à l'embouchure d'une cru Q30. Des objectifs environnementaux doivent aussi être atteints, dont : recréer une dynamique alluviale, augmenter la variabilité de la largeur du lit et diversifier les écoulements, supprimer des murs pour élargir le cours d'eau, rives qui puissent servir de corridor de migration d'espèces non liées au cours d'eau et d'autres encore. Il existe aussi des objectifs socio-économiques comme la création de lieux de détente (bancs, places de pique-nique, ...) et la mise en place d'un itinéraire de mobilité douce qui doivent être réalisés.

Il s'est écoulé de nombreuses années entre l'attribution de l'avant-projet en novembre 2011 et le début des travaux en décembre 2021. Il s'agit d'un projet d'envergure sur lequel de nombreuses personnes ont collaboré, rendant essentiel le bon transfert des informations à chaque étape.

La figure 2 illustre la zone concernée et les différentes mesures prévues dans le projet. Toutes les mesures sont décrites dans le texte ci-dessous selon si elles sont déjà réalisées, en cours ou à prévoir.

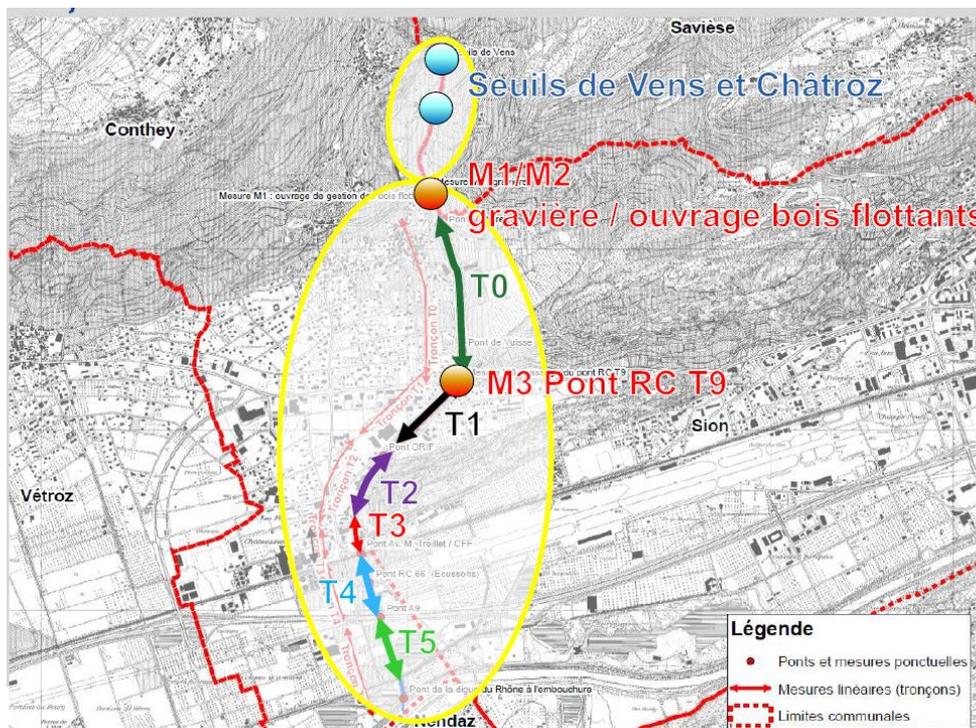


Figure 2 Tronçons d'étude et mesures ponctuelles, source : plans réalisés par SD ingénierie

Mesures déjà réalisées :

- **Seuils de Vens et de Châtroz** : assainissement des seuils grâce à des rampes en enrochement adaptées à la migration des poissons. Mesure réalisée pendant l'hiver 2021/2022.
- **M1** : Gestion des bois flottants à la sortie de la gravière. Pose de 11 pieux métalliques et construction de deux murs d'ailes en béton. Un système de déversoir à été mis en place pour gérer le débit en cas de surcharge (cf. figure 3). Cette mesure a déjà pu prouver son efficacité lors des intempéries de novembre 2023.

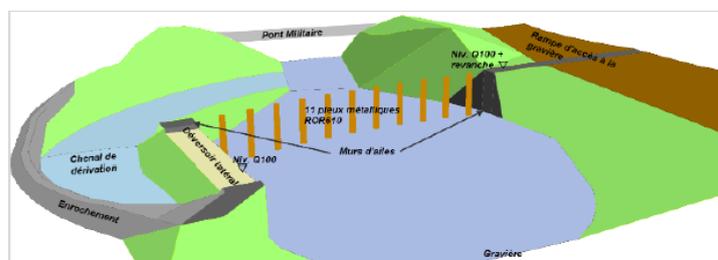


Figure 31 Scémas de la mesure M1, gestion des bois flottants à la sortie de la gravière

- **M3** : Passage du pont RC T9 (nouveau pont). Assainissement du seuil par la création d'une rampe en enrochement, léger rehaussement des berges, excavation pour gérer les débits d'eau en cas de crues et surtout synergie entre la modification du carrefour et le projet de la Morge. Les travaux ont été effectués entre septembre 2022 et décembre 2023.
- ↕ **T2** : Tronçon T2 : pont ORIPH et digue des Rottes. Elargissement en rive gauche, la digue en rive droite et maintenue. Lors des travaux une grande partie de l'espace forêt a été détruit, mais dans le projet il est prévu le développement d'une aulnaie alluviale et d'une forêt au pied de la colline. Réalisation durant l'hiver 2023-2024

Mesures en cours :

- **M2** : Plan de gestion de la gravière. Plan de gestion est en cours de régularisation. Les intempéries de novembre 2023 ont permis d'analyser le fonctionnement du peigne. Un plan de gestion du peigne en cas d'intempérie est en cours d'étude.
- **M3** : Passage du pont RC T9 (nouveau pont). La gestion de l'eau du canal Temporie et de la Morge est en cours d'étude (CSD ingénierie) ainsi que la situation au droit de l'entreprise Frutonic S.A.
- ↕ **T3** : Digue des Rottes et pont CFF. Elargissement en rive gauche et fosse sous les ponts afin de garantir le débit d'eau. Les expropriations sont terminées et les travaux sont réalisés durant les hivers 2023-2024 et 2024-2025.

Mesures à prévoir :

- ↓ **T1** : Tronçon T1 : pont RC T9 et pont ORIPH. Élargissement en rive gauche (démolition du mur), cours d'eau désaxé, fosse stabilisée (rive droite renforcées). Les expropriations de 2 bâtiments sis dans l'emprise de l'espace cours d'eau ont été effectuées.
- ↕ **T4** : Tronçon T4 : Pont CFF et pont A9. Elargissement sur les 2 rives (démolition des 2 murs). Une digue intégrée est prévue en rive gauche sur une passerelle de l'Etat (exploitée par l'école d'agriculture.). Les expropriations sont terminées et la réalisation des travaux est prévue pour l'hiver 2026-2027.
- ↕ **T5** : Tronçon T5 : pont A9 et embouchure. Elargissement en rive droite (démolition du mur) et remblayage en rive gauche pour former un talus. Les expropriations sont terminées et la réalisation des travaux est prévue pour l'hiver 2027-2028.

Devis et subventions

Le coût global des mesures est estimé à environ 13 mio Fr.

Les subventions de la confédération et du canton prévues : environ 80 % (65% acquis, 15 % supplémentaires si bonus écologique et démarche participative respectés).

Le solde est à charge des communes partenaires (Vétroz a intégré la liste car la nouvelle mise à jour de la carte des dangers montre qu'elle est concernée par la problématique de la Morge) : Conthey 49 %, Sion 40 %, Savièse 3 % et Vétroz 8%.

Questions

Le projet doit inclure des zones de détente. A-t-on envisagé la création d'espaces naturels à vocation pédagogique pour organiser des activités avec les classes ?

Pour l'instant, aucune réflexion n'a été menée dans ce sens. Cependant, une forêt en aval de l'école d'agriculture sera aménagée.

Le label « Rivière perle » attribué au tronçon de la Morge dans la région du col du Sanetsch a-t-il une influence sur le projet ?

Le label « Rivière perle », décerné par le WWF, certifie qu'un tronçon de cours d'eau a un paysage hydrographique intact, servant d'habitat aux espèces animales et végétales locales. Bien que ce label ait

été attribué à une section de la Morge dans la région du col du Sanetsch, il n'a aucune incidence sur le projet de sécurisation et revitalisation de la Morge, car les tronçons concernés ne sont pas les mêmes. Il pourra aider à l'entretenir des chemins pédestres.

b. Règlement et directives énergie

Outre la présentation du projet Morge, cette séance devait également inclure l'intervention du délégué à l'énergie, Lionel Odermatt, qui devait exposer son travail et ses projets. Malheureusement, celui-ci n'a pas pu être présent. En son absence, le conseiller communal, Philippe Germanier, nous a demandé de procéder à une relecture critique du règlement énergétique — Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables — ainsi que de ses directives (Directives d'aide à l'économie d'énergie), avant que ces documents soient soumis à la commission des règlements.

La commission s'est donc réunie le 11 juillet pour la relecture des directives, puis le 19 septembre pour celle du règlement. Les fichiers Word, incluant le suivi des modifications et les commentaires, ont été transmis à Philippe Germanier. Ainsi, lorsque la commission des règlements examinera ces directives et ce règlement, elle sera informée des remarques formulées par la commission EEE.

Voici ci-dessous quelques remarques et commentaires formulés par la commission.

RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX MESURES D'ENCOURAGEMENT POUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET POUR LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

Présent dans le règlement	Commentaire de la Commission EEE
Pour les nouvelles constructions la directive veut interdire le raccordement au gaz.	Est-ce qu'il est possible d'ajouter «sauf parcelles déjà équipées».
Le renouvellement d'un chauffage à mazout ou de gaz est exceptionnellement possible si les mesures d'isolation de bâtiment permettent d'atteindre une classe CECB A ou B sur l'efficacité de l'enveloppe.	Proposition de changement : «amélioration de 2 classes, sauf si déjà en A, B, C» car les dépenses peuvent être trop importantes si classe énergétique G.
L'éclairage extérieur des bâtiments (habitations, administration, commerces, entreprises) est éteint de 23h à 6h . Seuls sont autorisés des éclairages dynamiques à détection.	Propriétés privées : obligation d'orienter la détection sur sa propriété et pas sur la voie publique. Afin que la lumière s'allume uniquement lorsque la personne rentre chez elle, et pas à chaque promeneur.
Protection contre le chaud.	Manque dans le règlement un encouragement à végétaliser autour des habitations (arbres de grandes tailles) et sur les toits. Interdiction des jardins minéraux et autres aménagements qui créent des 'îlots de chaleur.
Lors de la vente d'un bâtiment d'habitation, le propriétaire fait établir à ses frais un certificat évaluant la qualité énergétique des bâtiments. Le certificat est conforme aux prescriptions uniformes des cantons CECB ¹ .	La commission propose de mettre CECB+ ² , daté au minimum de 2 ans.

¹ CECB : Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments (www.cecb.ch)

² CECB+ : est un CECB complété par un rapport de conseil, jusqu'à cinq variantes personnalisées sont proposées en vue d'une rénovation énergétique

Les toitures des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés seront équipées d'installations solaires couvrant la totalité (voir la directive) de la surface disponible orientée favorablement à l'exploitation de l'énergie solaire.	La commission propose d'être moins stricte : Au minimum une surface à déterminer (fixe ou pas) et selon les besoins de consommation calculés.
Les toitures en pente seront munies d'un dispositif d'arrêt de neige en conformité de la législation en vigueur.	Faire attention aux barres à neiges non installées dans les toitures solaires déjà faites. Eventuellement, ajouter «avec effet rétroactif».
Les installations peuvent être posées sur le terrain, dans les talus et / ou les murs extérieurs seulement si la toiture, les façades ou les balcons ne sont pas orientés de manière favorable ou ne se prêtent pas pour l'intégration de panneaux.	Seulement si ce n'est pas possible ailleurs sur le bâtiment. La quantité, éventuellement mettre, pour couvrir les besoins de chaleur sanitaire.
	De manière générale spécifier la signification des abréviations pour que la population non experte puisse comprendre.

DIRECTIVES D'AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Présent dans la directive	Commentaire de la Commission EEE
L'aide à l'économie d'énergie vise à inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments en favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie.	Seulement pour les rénovations ? Les nouvelles constructions n'ont pas de subventions à la pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ?
Obligation d'assainissement énergétiques – grand consommateurs.	À définir, quels sont les critères qui définissent les grands consommateurs ?
Des montants sont alloués selon le type d'habitat : habitat collectif ou habitat individuel.	Préciser les différents habitats (collectifs à partir de 3 logements ?). Enlever sur «appréciation du Conseil communal» trop grand risque de copinage, définir un montant ou une fourchette.
Subventions	La commission EEE propose de subventionner uniquement le CECB Plus, et aucune subvention du simple CECB.
L'installation doit être réalisée à une altitude supérieure ou égale à 800 [m].	La commission EEE propose de mettre la limite aux zones villages et pas par altitude.
Capteurs solaires photovoltaïques ou hybrides.	La commission EEE propose de préciser que les systèmes de stockage (batterie) sont exclus de la subvention, car il ne s'agit pas d'énergie renouvelable.
	Préciser quelque part que les preuves de paiement doivent être fournies pour garantir que les artisans ont été rémunérés avant de recevoir la subventions (envoyer également des photos).

4. Séance avec le conseiller communal Dany Jollien

À la demande de la Commission EEE, une réunion a été programmée avec Dany Jollien (conseiller communal), David Bovard (directeur technique), et Yann Thiessoz (Garde forestier) pour présenter les projets en cours dans le dicastère Infrastructures et Equipements

a. Service forestier

L'équipe du Service Forestier comprend six employés, parmi lesquels un garde-forestier, un contremaître, plusieurs forestiers-bûcherons, et un apprenti. Le service dispose d'un ensemble d'équipements spécialisés pour répondre aux besoins de l'exploitation et de la gestion forestière.

Parmi les principales activités menées par cette équipe, on retrouve l'exploitation forestière et le génie forestier, ainsi que l'entretien des berges, des torrents et des routes. En hiver, le service s'occupe également du déneigement. De plus, il assure la production de bois de feu et fournit divers produits annexes, comme des barrières, des bancs, et d'autres aménagements (cf. figure 4).



Figure 4: Divers exemples de réalisations faites par l'équipe du Service forestier (meubles, coupes d'arbres, stabilisation des berges de cours d'eau)

Les tâches du Service Forestier incluent la gestion des forêts des communes de Conthey, Vétroz, et Ardon, avec une attention particulière portée à la valorisation du bois comme matière première et à la promotion des métiers forestiers.

Le service est également en charge de la gestion des néophytes, ces plantes exotiques envahissantes, et de l'observation des dangers naturels estivaux, tels que les glissements de terrain.

Une mission essentielle consiste en l'entretien et la protection des forêts protectrices, qui jouent un rôle crucial dans la prévention des avalanches et des chutes de pierres. Pour garantir cette protection à long terme, le service mène des actions de soins réguliers et vise chaque année des objectifs de rajeunissement forestier, à travers une exploitation contrôlée et planifiée (cf. figure 5).

Les locaux du service forestier sont situés au 5, route du Petit Pont, à proximité de la sortie d'autoroute. Une amélioration de ces installations est nécessaire, en particulier pour les toilettes, ainsi qu'un agrandissement par l'ajout d'un container. Cependant, il n'est pas possible de récupérer les containers de la crèche, car ils ne répondent plus aux normes. Les travaux nécessiteront une mise à l'enquête, ce qui impliquera la mise à jour des normes en vigueur, rendant ainsi les containers de la crèche non conformes. Un budget devra être prévu pour ces travaux.

Le prix du bois proposé par les services forestiers du Valais central est harmonisé pour éviter toute concurrence déloyale. La variation des prix s'explique principalement par les coûts de livraison.



Figure 5 : Photos aériennes montrant la région des Mayens de My avant et après l'entretien des forêts protectrices. Réalisation d'une mosaïque d'arbres d'âges différents, afin qu'ils ne périssent pas tous au même temps.

Questions des membres de la commission :

Est-il possible de couper un arbre qui se trouve sur une propriété privée ?

Tout arbre qui se trouve en dehors de la zone forêt peut être coupé. Le service recommande tout de même de faire appel à des professionnels afin d'éviter des accidents ou des dommages dans les alentours.

Est-il envisageable d'utiliser du bois de la commune pour réaliser des ouvrages tels que des locaux communaux ou autres constructions ?

Oui, cependant, il est essentiel de prévoir la quantité de bois bien à l'avance afin de permettre son séchage. Il convient également de noter que le service ne dispose pas de grandes surfaces de stockage. Les scieries de la région collaborent avec plusieurs triages forestiers, ce qui signifie que le bois peut également provenir des régions voisines.

b. PGEE (Plan Général d'Évacuation des Eaux)

Un concept de Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) est un cadre stratégique qui vise à gérer efficacement l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales dans une zone donnée. Ce plan est crucial pour garantir le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et pour protéger l'environnement, notamment en évitant les débordements, les pollutions et les nuisances.

Ce concept se base sur un cadre légal comprenant la loi fédérale sur la protection des eaux (LPE) et son ordonnance (OPEau), des directives cantonales ainsi que les différentes planifications de l'aménagement du territoire

Les domaines nécessitant des investissements dans le cadre du PGEE incluent des mesures urgentes identifiées suite à sa mise à jour, l'entretien des ouvrages et des canalisations, ainsi que la réalisation du concept d'évacuation des eaux pour garantir une gestion efficace des eaux usées et pluviales.

Voici ci-dessous la liste des **mesures urgentes** identifiées sur la commune :

- Ouvrages en état moyen ou mauvais (MU1 à MU3).
- Collecteurs en mauvais état en plaine (MU4).

- Rejets d'eaux claires suspects (MU5 et MU6).
- Rejets d'eaux mixtes dans les eaux superficielles (MU7 et MU10).
- Trop-plein de la fosse septique dans le torrent d'Arbon (MU8).
- Rejets non conformes de la STEP d'Erde et du bassin d'eau pluviale (MU9 et MU11).
- Quantités importantes d'eaux claires parasites à la STEP (MU12).
- Risque de refoulement lors de crue du canal Sion-Riddes (MU13).
- 29 bâtiments hors périmètre des égouts publics en zone de protection des eaux souterraines (MU14).

Les **mesures d'entretien** sont réalisées de manière continue selon un plan dédié. Parmi ces actions, on compte le nettoyage annuel des canalisations ainsi que des nettoyages exceptionnels en cas de dépôts constatés.

Le **concept d'évacuation des eaux** comprend deux volets principaux. Le **concept coteau** maintient celui de 2011 avec une séparation progressive des réseaux et une rétention des eaux superficielles, en tenant compte d'un état futur où la zone habitable est construite à saturation. Le budget total pour le concept coteau est de 14 600 000 CHF. Le **concept plaine**, quant à lui, maintient également le concept de 2011 tout en visant l'infiltration des eaux claires, en favorisant les mesures d'infiltration et le développement du réseau d'eaux claires, avec un budget total de 14 840 000 CHF.

c. Liste des autres projets du dicastère Infrastructures et Equipements

Principaux projets en cours :

- Décharge de matériaux de Collombé (dossier au canton).
- Déchetterie de Collombé (mise en service prévue début 2025).
- Revitalisation de la Morge (cf. compte rendu séance du 10.06.2024 de la commission EEE).
- PGEE Aven (mise à l'enquête publique sans opposition, travaux prévu en 2026-2027).
- Réfection des rues de plaine (Champ du Moulin, les travaux débiteront avant 2026).
- Réfection T9 (travaux au plus tôt en 2034).
- Route de débord Sud (travaux au mieux en 2032).
- Mise à ciel ouvert torrent d'Arbon (étude en cours)
- Gétaz-Miauton (achat parcelle, accès mobilité douce, étude en cours)
- Maintien du vignoble en terrasse (les travaux du lot 1 terminés, lot 2 en cour de finalisation)
- Chauffage à distance – CAD (avant-projet des tracés, il y a la liaison Sion-Contthey de OIKEN, via le projet Morge et la liaison Vétroz-Contthey de GazEL par l'avenue de Derborence).
- Zone de danger géologiques à Aven et Derborence (suivis en cours).
- Projet urbana (passage mobilité douce entre la route des Rottes et la route d'Antzère).
- Assainissement stand de tir de Beusson (travaux prévus en automne 2024).
- Concept mobilité – mise en place de barrages rue des Grands-Près et fermeture de l'Avenue de la Gare (test réalisé en printemps 2025).
- Conduite de Motélon (travaux prévus).
- Remise à ciel ouvert du bisse de la Tsandra (projet au stade de réflexion).
- Installation des compteurs (campagne en cours).
- Cadastre des eaux industrielles (en cours).

5. Visite des bâtiment des Travaux Publics aux Pinèdes

La commission EEE a également exprimé le souhait d'organiser une visite des bâtiments communaux afin de mieux comprendre leurs caractéristiques techniques et d'aborder les questions soulevées par les préoccupations de la population. M. Rudaz, Mme Urso ainsi que des représentants d'OIKEN nous ont ainsi présenté en détail les spécificités techniques du bâtiment. Ils ont également indiqué que le coût total prévu pour le projet était de 5,3 millions de francs, approuvé par la Cogest et la commune. La bonne nouvelle annoncée est qu'une économie d'environ 1 million de francs pourrait être réalisée, sous réserve du décompte final.

a. Domaines techniques

Présentation des caractéristiques de la halle des Pinèdes

- Surfaces brutes de plancher: 1'800 m²
- Cube SIA 41 : 8'820 m³
- Couverts extérieur : bois 70 m²
- Béton: 235 m²
- Place de service – parc: 1'350 m²
- Dépôt extérieur: rez inf m²
- Plantations Rez Sup: 120 m²

Situation Implantation

Halle (en longueur adossée au chemin des Berges de la Morges) en prolongement du bâtiment administratif existant. Accès aux dépôts de la mezzanine par le chemin des Berges de la Morge.

Structures et façades

- Radier sol, mur contre terre et dalle mezzanine en béton
- Charpente et ossature de façades en bois
- Enveloppe constituée de panneaux métal isolant
- Portes sectionnelles vitrées
- Panneaux solaires en toiture

Chronologies des différents travaux et explications des retards dans le planning par l'architecte Mr Rudaz

- 2017-2018 locaux occupés par la commune en attendant la rénovation du bâtiment de Sensine
- 02.08 2019 mise en l'enquête du projet (2 oppositions)(problèmes de densification aussi selon les normes)
- 2022 démontage des bâtiments car le site était militaire auparavant. Passablement de travail de bucheronnage.
- Fin 2022 commencement du terrassement
- 2023 élévation du deuxième étage
- 2024 travaux intérieurs et finitions et phases de déménagement

Le projet a été mis à l'enquête public comme prévu mais en cours de construction, une deuxième demande a dû être faite en 2020 auprès du canton suite à diverses modifications et toujours greffées de deux oppositions émises principalement par des particuliers voisins . Ces démarches ont à nouveau retardé le projet.

Au niveau des normes, il a fallu prévoir et construire un vestiaire pour les femmes ce qui n'était pas prévu au programme.

Au niveau des matières premières, l'approvisionnement a été également difficile et a aussi contribué aux retards.

Le planning des travaux est présenté au conseil général et reste disponible en format papier.

Présentation et explications d'OIKEN pour le toit recouvert de panneaux solaires

Projet Pinèdes

- Installation photovoltaïque répartie entre la toiture du dépôt des travaux publics ainsi que sur le carports au lieu dit Pinèdes à Conthey.

Caractéristiques de l'installation		
Modules	pièces	586
Puissance installée	kWp	257.84
Production moyenne annuelle estimée sur 25 ans*	kWh	307'000
Consommation évaluée du bâtiment	kWh	75'000
Autoconsommation potentielle estimée	kWh	30'000
Taux d'autoconsommation estimé	%	10
Taux d'autonomie du bâtiment estimé	%	40
Coûts nets d'investissement	CHF	240'000.-*
Mise en service		10 juillet 2024



Avenir activé.

2



Figure 6 : toiture de la Halle des Pinèdes

Choix du modèle de financement

Au fil du temps, OIKEN a fait évoluer ses modèles d'affaires pour répondre aux besoins des communes dans le domaine du photovoltaïque. Elle propose actuellement 4 modèles de financement à ses communes actionnaires.

1. **Location de toiture.** Avant que le cadre légal ne permette l'autoconsommation, OIKEN proposait aux communes d'investir sur les toitures disponibles et de reverser une location à hauteur d'un franc par m² par année
2. **Contracting.** Le cadre ayant évolué et permettant l'autoconsommation, OIKEN a proposé ensuite un modèle de contracting. OIKEN investit pour l'entier de l'installation, puis revend l'énergie autoconsommée dans le bâtiment à un prix préférentiel pour la commune.
3. **Cofinancement.** Quelques communes ayant émis la volonté de participer à l'investissement, OIKEN a développé une solution de cofinancement, permettant de recouvrir l'intégralité de toitures, tout en optimisant l'autoconsommation des clients.
4. **Convention-cadre.** Au vu du contexte, plusieurs communes souhaitent désormais investir largement dans des installations photovoltaïques. OIKEN propose une convention-cadre permettant une optimisation de l'investissement des communes tout en garantissant une relation gagnant-gagnant entre commune et OIKEN dans leurs activités respectives.



Avenir activé.

4

Projet Pinèdes

Co-financement

- La commune investit pour une part de l'installation photovoltaïque.
- La commune paie 4 cts/kWh autoconsommé pour participation aux frais d'entretien.
- OIKEN investit pour le solde de l'installation photovoltaïque.
- OIKEN exploite et entretient l'installation photovoltaïque.
- Les recettes liées à la réinjection appartiennent à OIKEN. Cependant, OIKEN reverse à la commune 1 ct/kWh réinjecté.

Pinèdes	Commune de Conthey		OIKEN	
Part de financement	CHF	60'000	CHF	180'000.-
Taux de rendement interne (TRI)	%	8.27	%	4.72
Recettes nettes annuelles moyennes estimées liées à l'investissement*	CHF	5'500.-		
Bénéfice net estimé après 25 ans (investissement initial déduit)	CHF	77'500.-		

*Hypothèses : moyenne de 16 cts/kWh économisés par rapport au tarif du GRD et recette d'1 ct/kWh réinjecté; prise en compte des impôts et d'un amortissement sur 15 ans.



Avenir activé.

5

b. Questions

- *Pourquoi avoir pris autant de temps pour la construction de cette halle ?*

Comme expliqué ci-dessus, les deux mises à l'enquête ont pris du temps car il fallait repasser dans tous les services de l'état. Les deux oppositions persistantes ont momentanément retardé les travaux ainsi que la matière première. À la base ce bâtiment était un bâtiment dit non-chauffé, mais une adaptation à dû être faite comme le renforcement de l'enveloppe thermique. Normes sismiques aussi respectées et adaptées. Changements de personnels auprès des différentes instances cantonales, il fallait à chaque fois tout recommencer les explications.

- *Comment vont se passer les différents déménagements ?*

En premier, ce sont les concierges qui vont déménager car leurs produits selon leurs toxicités nécessitent un local fermé et adapté. Ensuite tous les autres services suivront progressivement.

Nous nous rendons compte aussi que pour certaines personnes, elles ont déménagé 3 fois.

- *Qu'en est-il du service forestier ?*

Enfin ils resteront à leur place actuelle aménagée et améliorée à leurs besoins

- *Qui répare et qui s'occupe de la maintenance des panneaux solaires ?*

OIKEN en est responsable et a conclu une assurance Allrisk pour cette installation. Un contrôle annuel est prévu.

- *Faudra-t-il changer les panneaux solaires dans 25 ans ?*

Ce n'est pas prévu mais le remplacement et la maintenance sont assurée par OIKEN. Nous n'avons pas assez de recul encore pour répondre précisément à cette question.

- *Nous nous rendons compte, lors de la visite, que la barrière prévue entre la route des quais de déchargement et de la Morges est bien fragile, que prévoit-on ?*

Nous allons la végétaliser et la renforcer au niveau de la structure.

- *Nous avons aussi remarqué que les sanitaires avaient un sol inadapté tant pour le nettoyage que l'hygiène, qu'allez-vous faire ?*

Une demande de passer une couche de stratifié sera faite durant la semaine prochaine

- *Pourquoi l'eau des cheneaux n'est pas récupérée ?*

Il était prévu qu'elle soit auto-filtrante au sol et repartirait dans la nappe phréatique

- *Prévoit-on une porte ouverte au public ?*

Oui mais la date n'est pas arrêtée pour le moment

6. Conclusion

La commission souligne la nécessité d'allouer un budget à court terme pour l'amélioration des locaux du service forestier. Bien qu'un déménagement vers les Pinèdes avait été initialement prévu, ces locaux ont été attribués à la conciergerie. Pour le bien-être des collaborateurs, il est donc impératif que les travaux soient réalisés rapidement.

Au cours des dernières années, les activités du service ont été développées, notamment à travers des projets annexes tels que la création de bancs, de barrières et de bassins. Il est important de valoriser et de promouvoir ces réalisations au sein de notre population.

Les projets de ce dicastère, ainsi que ceux des autres dicastères concernés par la commission EEE, sont nombreux, rendant une présentation détaillée de chacun inenvisageable. La commission propose toutefois qu'au cours de la prochaine législature, des séances régulières avec les chefs de services et les conseillers communaux soient planifiées et qu'elle soit informée de tout nouveau projet de pouvoir émettre ses recommandations à son sujet. Cela permettrait d'obtenir une vue d'ensemble des actions menées sur la commune, d'assurer un meilleur suivi des projets par la commission et de faciliter le choix des thèmes à approfondir.

Conthey, le 09.11.2024

Le Président



La rapporteuse

